

COMMUNE DE SOULAIRE ET BOURG

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois du mois d'avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Soulaire et Bourg se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Jean-François, maire.



Présents : Mmes BLOT Chantal – TOULLIER Marina – MENET Séverine – ELOY Angélique – CHAUVEAU Isabelle et Mrs RAIMBAULT Jean-François – PICARD TIGNON Mickaël - LANDRAU Stéphane – PREDONZAN Franck – RICHARD Nicolas – BOURGEOIS Philippe – GUYNOISEAU Jean-Michel

Absents excusés : Mme LEGRAND Lyne qui a donné pouvoir à Mr RAIMBAULT Jean-François – Mme RAIMBAULT Valérie qui a donné pouvoir à Mme TOULLIER Marina

Absent : Mr GARNIER Jean-Luc

Secrétaire de séance : Mr GUYNOISEAU Jean-Michel

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2018

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

1) Indemnités pour le gardiennage des églises communales

Vu les circulaires du Ministère de l'Intérieur n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et n° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 précisant que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité,

Considérant que le point d'indice des fonctionnaires n'a pas été revalorisé depuis la dernière circulaire en date du 11 mai 2017, la règle de calcul habituelle conduit au maintien pour 2018 du montant fixé en 2017,

Ainsi, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé en 2018 à :

- 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte

- 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le montant de l'indemnité allouée en 2017 était de 120,97 € et qu'elle a été versée au Curé Patrick PORTIER qui résidait à Avrillé.

Considérant que le gardiennage est réellement effectué par Madame Coste pour l'église de Soulaire et par Madame Huet pour l'église de Bourg, toutes deux résidant dans la commune où se trouvent les édifices du culte,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de leur allouer l'indemnité pour le gardiennage des églises communales,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant de l'indemnité, à part égale, dans la limite du plafond de 479,86 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE que le montant de l'indemnité de gardiennage pour l'année 2018 sera de 120 € pour Madame Coste et de 120 € pour Madame Huet
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à procéder à son versement auprès de Mesdames Coste et Huet

<p>2) Aménagement de voirie des centres bourgs de Soulaire et Bourg – demande de subvention auprès de la Région – fonds régional de développement des communes (mesure 35)</p>

La commune de Soulaire et Bourg se soucie d'entretenir régulièrement sa voirie. Ce projet est réfléchi depuis plusieurs années avec la commission voirie, le bureau d'études et les riverains. La circulation des véhicules et des piétons, le stationnement ainsi que la mise en accessibilité de la voirie font l'objet de ce projet.

Les objectifs du projet sont :

- créer un cheminement piétonnier qui respecte les règles d'accessibilité
- structurer le stationnement
- rénover la voirie
- séparer les flux de circulation
- limiter la vitesse sur les RD : aménagement d'entrée des bourgs, création d'écluses et de plateaux

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention pour le fonds régional de développement des communes (mesure 35) 2018 à hauteur de 43 573,25 €.

Le plan de financement global de ce projet est le suivant :

		Recettes HT	Dépenses HT
DETR (35 %)		177 344,13 €	
Région – Mesure 35		43 573,25 €	
Amendes de police		20 000,00 €	
Commune		194 815,12 €	
Etudes			28 400,00 €
Travaux			407 332,50 €
		435 732,50 €	435 732,50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 1 abstention (Mr Richard Nicolas), 13 voix pour :

- ADOPTE l'opération d'aménagement de voirie des centres bourgs de Soulaire et Bourg
- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus
- SOLLICITE une aide financière au titre du fonds régional de développement des communes (mesure 35) 2018 pour un montant de 43 573,25 €

3) *Mise à jour du tableau des effectifs*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le tableau des effectifs présenté ci-dessous :

Filières Cadres d'emplois Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Filière administrative		
Rédacteurs territoriaux		
- rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35/35 ^{ème}	

Adjoint administratifs territoriaux		
- adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35/35 ^{ème}	
- adjoint administratif	1 poste à 35/35 ^{ème}	
Filière animation		
Adjoint territoriaux d'animation		
- adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35/35 ^{ème}	
- adjoint d'animation	1 poste à 35/35 ^{ème} 1 poste à 25/35 ^{ème} 1 poste à 23,85/35 ^{ème} 1 poste à 17,47/35 ^{ème} 1 poste à 15/35 ^{ème} 1 poste à 4/35 ^{ème}	CDD CDD CDD CDD CDD
Filière sociale		
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles		
- ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35/35 ^{ème}	
- ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 33,18/35 ^{ème}	
Filière technique		
Agents de maîtrise territoriaux		
- agent de maîtrise principal	1 poste à 35/35 ^{ème}	
Adjoint techniques territoriaux		
- adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35/35 ^{ème}	
- adjoint technique	1 poste à 35/35 ^{ème} 1 poste à 32,67/35 ^{ème} 1 poste à 23,63/35 ^{ème}	
Autre catégorie		
Contrats d'aide à l'emploi		
	1 poste à 35/35 ^{ème} 1 poste à 24/35 ^{ème}	
Contrats Engagement Educatif		
	4 postes	temps de travail forfaitaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le tableau des effectifs présenté ci-dessus
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

4) Election du nouvel adjoint

Vu la délibération n° 2018-03-23, en date du 26 mars 2018, par laquelle le conseil municipal a décidé de ne pas maintenir Monsieur GARNIER Jean-Luc dans ses fonctions de 1^{er} Adjoint au Maire,

Vu la délibération n° 2018-03-24, en date du 26 mars 2018, par laquelle le conseil municipal a décidé de maintenir à 4 le nombre de postes d'adjoints et d'organiser prochainement l'élection du nouvel adjoint,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'élire un nouvel adjoint, celui-ci prenant rang après tous les autres adjoints, chacun des autres adjoints remontant d'un rang et après l'élection de mettre à jour l'ordre du tableau des adjoints.

Est candidat le conseiller municipal suivant :

- Madame Séverine MENET

Le conseil municipal procède par un vote à bulletin secret avec nomination de 2 assesseurs, Madame ELOY Angélique et Monsieur PICARD TIGNON Mickaël.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

Madame Séverine MENET ayant obtenu 9 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés est nommée 4^{ème} Adjoint au Maire.

Madame Séverine MENET est immédiatement installée.

Le tableau des Adjointes au Maire est donc modifié ainsi qu'il suit :

Tableau des adjoints du 29 mars 2014		Tableau des adjoints du 23 avril 2018	
1	Jean-Luc GARNIER	1	Chantal BLOT
2	Chantal BLOT	2	Franck PREDONZAN
3	Franck PREDONZAN	3	Lyne LEGRAND
4	Lyne LEGRAND	4	Séverine MENET

Tour de table :

- Délibération : indemnités pour le gardiennage des églises communales

Jean-François Raimbault : l'année dernière il y avait déjà eu des remarques sur le fait que ce n'est pas forcément le prêtre qui s'occupe des églises. Pour des gardiens au sein de la commune, le plafond n'est pas le même, cependant afin d'arrondir et de garder le même esprit, nous pourrions donner 120 € à chacune, mais ne plus allouer de somme au prêtre. C'est plus une récompense qu'une indemnisation, pour des personnes qui vérifient qu'il n'y a pas de problème ainsi que l'état de propreté pour des cérémonies ...

- Délibération : Aménagement de voirie des centres bourgs de Soulaire et Bourg – demande de subvention auprès de la Région – fonds régional de développement des communes (mesure 35)

Jean-François Raimbault : le tableau de financement fait apparaître des montants inférieurs à celui des demandes précédentes car nous avons retiré ce qui ne peut pas être subventionné par la mesure 35. La démarche de demande est obligatoire.

- Délibération : mise à jour du tableau des effectifs

Jean-François Raimbault : comme tous les ans, nous mettons à jour les effectifs, ce qui permet de prendre en compte les changements relatifs au personnel, comme les avancements de grade par exemple. Cette année nous avons déposé deux dossiers de promotion interne, qui sont passés en CAP (Commission Administrative Paritaire), une candidate a été reçue. Avant de procéder au changement nous allons étudier l'impact financier. Nous aurons un agent titularisé le 1^{er} juin. Nous avons environ 19 agents sur l'année, les CEE (Contrats Engagement Educatif) sont sous un autre régime et sont payés pour la période estivale. Le CDD (Contrat à Durée Déterminée) à 4/35^{ème} a été embauché pour une activité sportive pendant les TAP (Temps d'Activités Périscolaires), mais à la rentrée il y aura moins de CDD car il n'y aura plus de TAP.

- Délibération : élection du nouvel adjoint

Jean-François Raimbault : Séverine prend le rang après tous les adjoints car elle est la dernière arrivée. Elle correspond aux compétences dont nous avons besoin, celle d'une personne responsable avec une délégation pour les bâtiments et le développement durable.

A la suite de ce vote, je prendrai des nouveaux arrêtés de délégation, Chantal sera en charge des affaires sociales, des associations sportives, culturelles et animation, de la voirie et des espaces verts, Franck du commerce, de l'artisanat et des finances communales, il n'y a pas de changement pour Lyne. Ils seront exécutoires à compter de demain, une fois notifiés, signés et envoyés à la Préfecture.

Franck Predonzan : en m'occupant des finances, je vais réaliser une projection du financement des travaux de voirie. Les dépenses et les recettes doivent être un peu mieux appréciées et comprises, il est important de bien les gérer.

➤ Questions diverses :

Séverine Menet : les chemins le long de la rivière sont entretenus par qui ?

Jean-François Raimbault : par ALM ou par nous, cela dépend des chemins. Il n'y a que deux agents aux services techniques, pour l'instant la priorité est donnée à la coupe des hautes herbes pour la sécurisation en campagne afin de donner une meilleure visibilité. De plus, nous allons attendre encore un peu, car il pourrait y avoir encore une remontée d'eau avec tout ce que cela engendre.

Mickaël Picard Tignon : des habitants me questionnent sur mon lieu de travail, je ne sais pas toujours quoi leur dire, notamment pour le stationnement suite au dépôt de courriers dans les boîtes aux lettres des riverains.

Jean-François Raimbault : les usagers ont été prévenus qu'un PV était possible pour un stationnement interdit. Il ne s'agit pas de répression mais de sécurisation des entrées des bourgs validée par le bureau municipal (maire et adjoints). Les concitoyens ont été avertis en amont des arrêtés d'interdiction de stationner que j'ai pris, c'était pour la transparence, que les riverains ne se retrouvent pas coincés sans avoir été prévenus et pris au dépourvu. Par contre, depuis qu'il n'y a plus de voitures garées route d'Écuillé, la circulation est encore plus rapide, il va falloir prévoir des ralentisseurs. S'il y a des problèmes ou des questions, vous pouvez me les faire remonter, j'y répondrai. D'ailleurs, pour information, nous avons reçu un devis pour la panne des cloches de l'église de Soulaire, il y en aurait pour plus de 1200 € et les sanitaires publics, place de la mairie, seront indisponibles pendant les travaux de remise aux normes (environ 2 mois).

Nicolas Richard : j'ai rencontré les repreneurs du commerce de Bourg, pour la partie tabac. Il faudra prendre rendez-vous avec eux ultérieurement.

Jean-François Raimbault : une question va se poser sur le devenir de la boulangerie, elle va déjà fermer le vendredi. Madame Palussière dit que le Maire s'en moque, mais je l'ai reçue avec son mari, ils m'ont sollicité pour que la commune installe un mobil-home à l'école, à la place du local commercial. J'ai refusé, d'autant plus qu'ils n'ont pas respecté leurs engagements de la convention de départ. Or s'il n'y a plus de boulangerie, ils devront retirer la machine à pain. Pour un dépôt de pain, nous trouverons une solution, quelque chose de provisoire. Nous avons tout de même un bâtiment à louer et à amortir. Leur loyer n'a subi que l'augmentation de l'indice INSEE chaque année et là nous avons dû passer à un bail commercial, après 3 ans de bail précaire, ce qui représente 7 € seulement à chaque fois. Le commerce n'est peut-être tout simplement pas assez ouvert, et les étals sont relativement vides, il n'y a pas beaucoup de gâteaux ni de viennoiseries. A ce jour, le magasin ne ferme

pas, mais il faudra y réfléchir ultérieurement. Nous pourrions contacter des responsables pour un éventuel commerce entre 50 et 150 m² (aujourd'hui nous avons 100 m²).

Philippe Bourgeois : il y a un panneau « stop » au bout du chemin de la droite pour sortir route de Cheffes, un « cédez le passage » d'accord, mais un stop, je n'en vois pas l'utilité.

Jean-François Raimbault : il s'agit de sécurisation, mais nous pouvons refaire un point sur la pertinence de ce « stop ». Nous avons les panneaux en stock, tout avait déjà été prévu. Cependant, nous avons organisé un tour de voirie sur le terrain, un samedi matin, mais seulement trois personnes sont venues.

Marina Toullier pour Valérie Raimbault : la salle communale sera-t-elle prête avant la fin de l'année scolaire ?

Jean-François Raimbault : oui, là nous attendons les artisans pour le réaménagement intérieur, elle devrait être prête pour le 15 mai. L'atelier peinture et dessin pourra réintégrer les locaux. Un placard sur mesure sera partagé entre cette activité, le club des amis réunis et l'association de musique. Des réponses pour des propositions de chantiers à faire lors de la journée citoyenne sont déjà arrivées.

Philippe Bourgeois : l'association de musique de Cantenay-Épinard ne s'occupe plus des jeunes, il faudrait voir si celle de Soulaire et Bourg est intéressée pour en avoir d'autres.

Chantal Blot : pour l'association de Soulaire et Bourg il y a déjà 69 préinscriptions, ça paraît difficile de faire plus. Nous pourrions faire un forum des associations à Soulaire et Bourg.

Jean-François Raimbault : la destruction du « 1000 club » est bientôt finie, un état des lieux se déroulera demain matin. Une ligne électrique sera sauvegardée pour la pétanque et le football notamment.

Marina Toullier : selon certains il serait apprécié que pour la réunion publique nous abordions moins de points et qu'après chaque point il soit prévu un temps consacré aux questions.

Jean-François Raimbault : les armoires pour le renforcement du réseau vont être installées et à compter du 1^{er} janvier 2020 chacun sera éligible chez lui à la fibre.

Angélique Eloy : nous pourrions créer un collectif afin d'obtenir des tarifs plus avantageux avec le nombre.

Jean-François Raimbault : demain, je reçois un représentant d'AXA pour proposer une assurance complémentaire santé communale pouvant bénéficier aux habitants, je vous ferai un compte rendu de cet entretien.

Mickaël Picard Tignon : en principe c'est mieux, il y a plus d'options pour moins cher.

Jean-François Raimbault : la mairie ferait boîte aux lettres de groupement.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h04.